

REUNION DES MEDECINS REGIONAUX DIMANCHE 8 MARS 2009 A LILLE

Présents :

Bureau de la COMED : Jean-Yves GUINCESTRE, Bernard DANDEL (LR Nord Pas de Calais), Vincent CAVELIER, Daniel SORRENTINO.

Médecins Régionaux : Catherine BEDEAUX (LR de Franche Comté), Paul BAUDOUX (LR des Pyrénées), Jean- Jacques COMBOURIEU (LR d'Île de France), Christian COUSANCA (LR de Bretagne), Claude GAUTHIER (LR du Centre), Christophe GUYON (LR des Pays de la Loire), Carole HERBIN (LR de Champagne Ardennes), Jean THEOULE (LR du Lyonnais), Franck POISSON (représente le Dr LIETOT – LR de Basse Normandie).

Absents : Léon ALBOU (LR des Alpes), Carlo WILM (LR d'Alsace), Yves PERETTI (LR d'Aquitaine), Kalid DJERIRI (LR d'Auvergne), Jacky COLLIN (LR de Bourgogne), Pascale LAMBRECHT (LR Côte d'Azur), Henri JULIEN (LR de Languedoc Roussillon), Jean-Luc BUGEAUD (LR du Limousin), Thierry WEIZMAN (LR de Lorraine), Reynald DARBET (LR Haute Normandie), Laurent VALENTIN (LR de Picardie), Thierry GODEAU (LR Poitou-Charentes), Henri GIUITTA (LR de Provence).

Assiste : Ana CHAILLOT

1-) Ouverture par le Président – Jean-Yves GUINCESTRE

Jean-Yves GUINCESTRE remercie les personnes présentes qui ont participé au Congrès des journées médicales et à cette réunion annuelle à Lille.

Il demande aux nouveaux médecins régionaux de se présenter.

2-) Modifications réglementaires/ Mise à jour des imprimés

Surclassements (document jaune)

Une longue discussion s'instaure,

Après concertation il est demandé d'ajouter :

- l'IMC
- le numéro d'agrément du médecin si celui qui pratique l'examen n'est pas le médecin régional.

La question de l'évolution pubertaire peut être changée en la formule « appréciation de la maturation » que l'on qualifiera de « compatible avec le surclassement ».

Dans le cas où l'enfant ne va pas voir le médecin régional pour l'examen il va être ajouté sous l'avis médical :

Avis du médecin régional : oui ou non et il devra y apposer son cachet professionnel.

Surclassements (document bleu) :

La formule sur la question de l'évolution pubertaire sera identique à celle du document jaune.

La partie à détacher devra être maintenant validée par le médecin régional et non plus par le médecin agréé, afin que celui-ci puisse suivre l'évolution des surclassements dans sa ligue et garder la partie liée au secret médical.

Toutes ces demandes de modifications sont prises en compte, les documents seront mis à jour et transmis aux ligues pour application des nouveaux imprimés.

3-) Intranet résultats des pôles

Vincent CAVELIER remercie les médecins régionaux pour la saisie sur l'intranet du suivi médical des jeunes en pôles, le site a bien été renseigné et permet un meilleur suivi des jeunes en pôle.

Vincent CAVELIER rappelle les Ligues qui ont renvoyé les bilans et celles qui n'ont pas été en mesure de répondre (*Haute Normandie, Lyonnais et Centre*) pour des raisons diverses.

Une discussion s'instaure sur l'examen biologique qui n'est pas obligatoire pour les jeunes de moins de 15 ans, et qui n'est donc pas remboursé par la FFBB aux ligues.

Il est décidé de le laisser sur l'intranet mais n'étant pas obligatoire celui-ci est maintenu sur le site pour les jeunes qui ont plus de 15 ans comme par exemple les jeunes de l'INSEP.

D. SORRENTINO rappelle la procédure : chaque Ligue fait réaliser le bilan selon le protocole national et adresse à la COMED les dépenses qu'elle souhaite se faire rembourser dans les limites du protocole.

4-) Questions diverses

Médecins agréés :

Peu de nouveaux médecins ; la mise à jour de la liste dépend des renseignements fournis par les Ligues. Il s'agit d'un service aux clubs et donc d'une mission des instances décentralisées.

Bilans des arbitre de plus de 35 ans :

Il s'agit d'un service de prévention en terme de santé publique ; il faut continuer à promouvoir ce bilan et faire respecter le règlement. Un arbitre qui serait désigné sans avoir respecté cette procédure officie alors sous la totale responsabilité pénale du Président de Comité qui a délivré la licence.

Différentes autres questions posées par les médecins permettent de finaliser des points de détails ou des situations personnelles.

Fin de séance à 12h30